Demande de recherche unifiée

Registres des testaments et des mandats de la
Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec

Chambre des notaires | Barreau du Québec

Je souhaite effectuer une :
☐ Recherche de testament ☐ Recherche de mandat de protection

Renseignements concernant la personne décédée ou le(la) mandant(e)			
1. Nom de famille à la naissance			
2. Prénom			
3. Numéro d'assurance sociale ☐ Aucun NAS			
4. Date de naissance			
5. Date de décès ou d'inaptitude			
6. Professions/métiers			
7. Dernière adresse de résidence			
8. Adresses antérieures (depuis 1961 pour les demandes de testament et 1991 pour les demandes de mandat). Au besoin, utiliser une feuille supplémentaire.			
9. État civil au moment du décès ou de l'inaptitude	☐ Célibataire	☐ Divorcé(e)	
	☐ Marié(e)	☐ Séparé(e)	
	☐ Conjoint(e) de fait	☐ Veuf(-ve)	
10. Nom de famille du conjoint ou de la conjointe			
11. Prénom du conjoint ou de la conjointe			
12. Date d'union			
13. Date de la fin de l'union			
14. Pour une recherche testamentaire, la personne a-t-elle déjà fait un testament?	☐ Oui	☐ Non	☐ Je ne sais pas
15. Si vous avez répondu oui à la question précédente, quel était le nom du ou de la professionnel(le)?	☐ Notaire ☐ Avocat(e)	Nom :	
		Date de l'acte :	
16. Pour une recherche de mandat de protection, la personne a-t-elle déjà fait un mandat?	☐ Oui	☐ Non	☐ Je ne sais pas
17. Si vous avez répondu oui à la question précédente, quel était le nom du ou de la professionnel(le)?	☐ Notaire ☐ Avocat(e)	Nom :	
		Date de l'acte :	
18. Informations supplémentaires :			

(08/2025)

Renseignements concernant le(la) demandeur(-euse)	
☐ Je suis une personne du public ☐ Je suis notaire ☐ Je suis avocat(e) N° de membre :	
19. Nom	
20. Prénom	
21. Société, compagnie (optionnel)	
22. Adresse	
23. Téléphone de jour	
24. Courriel	

Tarification	
☐ Traitement normal – **45,99 $** (taxes incluses)	La demande est prise en charge dans un délai maximal de deux (2) semaines suivant la réception de la demande. Voir les détails à la page 4 du formulaire.
☐ Traitement accéléré – **114,98 $** (taxes incluses)	La demande est prise en charge dans un délai de trois (3) jours ouvrables suivant la réception de la demande. Voir les détails à la page 4 du formulaire.

Mode de paiement			
Mode de paiement : * Payable à l'ordre de la Chambre des notaires du Québec	☐ **Mandat-poste***	☐ **Traite bancaire***	☐ **Carte de crédit** (Visa, MasterCard)
Numéro de carte : |_____|_____|_____|_____|		Date d'expiration : |_MM_|_AA_|	CVV |_____|_____|_____|
Par ma signature, je confirme que les données ci-dessus sont conformes.			
Signature		Date	

Avez-vous rempli, imprimé et signé le formulaire?

Merci de le poster à l'adresse inscrite au bas du formulaire avec votre paiement et les documents demandés :

☐ **Recherche de testament** : inclure l'original du document émis par le Directeur de l'État civil intitulé « Copie de l'acte de décès » **ou** « Certificat de décès ». Nous conserverons l'original. Si vous désirez le récupérer, veuillez joindre une photocopie en plus de l'original.

☐ **Recherche de mandat** : inclure les originaux d'une évaluation médicale et psychosociale récente constatant l'inaptitude du mandant **ou** un rapport récent du directeur général ou de la directrice générale d'un établissement de santé ou de services sociaux, **accompagnés** d'une déclaration assermentée établissant votre intérêt pour le mandant. Nous conserverons les originaux. Si vous désirez les récupérer, veuillez joindre une photocopie en plus des originaux.

2045, rue Stanley, bureau 101
Montréal (QC) H3A 2V4
514 879-2906
1 800 340-4496

Renseignements concernant la personne décédée ou le(la) mandant(e)

Afin que nous puissions effectuer votre recherche, veuillez prendre connaissance et suivre les directives ci-dessous pour remplir adéquatement le formulaire. Si les informations obligatoires ne sont pas inscrites, nous ne pourrons pas effectuer la recherche et nous devrons vous retourner votre demande. Nous avons besoin d'informations précises et complètes pour identifier le dernier acte testamentaire de la personne décédée ou le dernier mandat de la personne inapte. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

1. **Nom de famille** (OBLIGATOIRE) : inscrire le nom de famille à la naissance, **ne pas inscrire le nom du conjoint**.
2. **Prénom usuel** (OBLIGATOIRE) : inscrire le prénom utilisé par la personne, les autres prénoms sur le certificat de naissance ne sont pas nécessaires.
3. **Numéro d'assurance sociale** (OBLIGATOIRE) : si la personne décédée ou inapte en possède un, il est obligatoire de l'inscrire. Ne cocher la case « Aucun NAS » que si la personne décédée ou inapte n'avait aucun numéro d'assurance sociale canadien.
4. **Date de naissance** (OBLIGATOIRE) : inscrire la date de naissance.
5. **Date de décès/de l'inaptitude** (OBLIGATOIRE) : inscrire la date de décès mentionnée au document émis par le Directeur de l'État civil intitulé « Copie de l'acte de décès » **ou** « Certificat de décès ».
   Pour la recherche de mandat, inscrire la date présumée de l'inaptitude. Cette date n'a aucune valeur légale, mais est nécessaire pour le traitement des recherches.
6. **Professions ou métiers** avant la retraite (ne pas inscrire « retraité ») : inscrire les professions ou les métiers avant la retraite. Veuillez être le plus précis(e) possible. Ex. : journalier(-ère) en construction, préposé(e) d'usine, préposé(e) aux bénéficiaires. Si la personne décédée n'a jamais occupé d'emploi, inscrire aucun.
7. **Dernière adresse de résidence** (OBLIGATOIRE) : inscrire le numéro d'immeuble, le nom de la rue, la ville, la province ou l'état, le code postal et le pays. Si la personne décédée ou inapte était hospitalisée au moment du décès, inscrire l'adresse avant l'hospitalisation.
   Adresses antérieures depuis 1961 pour les testaments : ces informations sont très importantes. Si aucun testament n'est connu, inscrire toutes les adresses depuis 1961 en précisant les années de résidence pour chacune de celles-ci. Ex. : Trois-Rivières de 1979-1988.

   Si un testament est connu, indiquez toutes les adresses postérieures à la date du testament connu.
8. **Adresses antérieures depuis 1989 pour les mandats** : ces informations sont très importantes. Si aucun mandat n'est connu, inscrire toutes les adresses depuis 1989 en précisant les années de résidence pour chacune de celles-ci. Ex. : Trois-Rivières de 1991-2000.

   Si un mandat est connu, indiquez toutes les adresses postérieures à la date du mandat connu.
9. État civil (OBLIGATOIRE) : cochez la case qui correspond à l'état civil au moment du décès ou de l'inaptitude et ne cochez qu'une seule case.
10. **Nom et prénom du conjoint ou de la conjointe** (OBLIGATOIRE) : inscrire le nom et le prénom du ou de la conjoint(e) actuel(le), s'il y a lieu, que ce soit par mariage, union de fait ou union civile.
    Conjoints ou conjointes antérieur(e)s : inscrire, le cas échéant, les noms et prénoms de tous les conjoints ou conjointes antérieur(e)s, que ce soit par mariage, union de fait ou union civile ainsi que la date du mariage, et ce, même s'ils ou elles sont aujourd'hui décédé(e)s.
11. **Dernier testament ou mandat connu** : inscrire le nom du notaire ou de l'avocat(e) et la date de l'acte. Si vous n'avez pas la date précise, inscrire l'année seulement. Ne pas inscrire les contrats de mariage dont la date est antérieure au 1er janvier 2002. Si vous devez inscrire plusieurs actes, vous pouvez utiliser la case 18, informations supplémentaires.

Renseignements concernant le demandeur

Tous les renseignements demandés dans cette section sont obligatoires. Tous les champs doivent être remplis.

Important :

- La Chambre des notaires du Québec et le Barreau du Québec ne peuvent être tenus responsables d'une erreur à un certificat lorsque cette erreur découle d'une information manquante ou erronée à la demande de recherche. Veuillez donc vous assurer que toutes les informations inscrites à votre demande sont exactes. N'oubliez pas d'imprimer et de signer votre demande et de la poster à l'adresse apparaissant au bas du formulaire en y joignant les documents requis et votre paiement.
- Pour respecter la confidentialité de votre démarche, veuillez noter que nous ne donnons les renseignements concernant une demande qu'au demandeur de la recherche.

Modes de paiement et les services offerts

Votre demande de recherche testamentaire ou de recherche de mandat sera traitée une fois le paiement acquitté et les documents requis reçus.

- **Pour la recherche testamentaire :** vous devrez transmettre l'original du document émis par le Directeur de l'État civil intitulé « Copie de l'acte de décès » ou « Certificat de décès ». Nous conserverons l'original. Si vous désirez le récupérer, veuillez joindre une photocopie (en plus de l'original). **Aucune photocopie, même certifiée**, n'est acceptée comme preuve de décès. Tout autre document sera refusé. Si le décès a eu lieu à l'extérieur du Québec, vous devez joindre l'original et une photocopie de la preuve de décès étrangère ainsi que la traduction officielle de la preuve de décès si celle-ci est rédigée dans une langue autre que le français ou l'anglais.
- **Pour la recherche de mandat :** vous devez transmettre les originaux de l'évaluation médicale et psychosociale récente constatant l'inaptitude du mandant ou un rapport récent du directeur général ou de la directrice générale d'un établissement de santé ou de services sociaux, **accompagnés** d'une déclaration assermentée établissant votre intérêt pour le ou la mandant(e). Si vous désirez conserver les originaux, veuillez joindre une photocopie (en plus des originaux). **Aucune photocopie, même certifiée**, n'est acceptée comme preuve d'inaptitude.
- Les membres de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec qui désirent effectuer une demande de recherche en utilisant leurs coordonnées personnelles doivent fournir les preuves de décès ou d'inaptitude comme le public.
- Les avocat(e)s et notaires d'une autre juridiction doivent fournir la preuve de décès comme un membre du public.
- Le paiement peut être effectué par carte de crédit, mandat-poste ou traite bancaire payable à l'ordre de la Chambre des notaires du Québec. **Veuillez prendre note que les chèques personnels et l'argent comptant ne sont pas acceptés au comptoir et par la poste**.

Services offerts

Délai normal de traitement :

Le délai pour recevoir le certificat de recherche varie en fonction de la date de décès :

- Si le décès ou l'inaptitude est survenu(e) il y a moins de deux (2) semaines, votre certificat de recherche sera posté dans les trois (3) semaines qui suivent la réception de votre demande.
- Si le décès ou l'inaptitude est survenu(e) il y a plus de deux (2) semaines, votre certificat de recherche sera posté dans les deux (2) semaines qui suivent la réception de votre demande.

Traitement accéléré :

- La recherche est prise en charge dans un délai maximum trois (3) de jours ouvrables de la réception de la demande à la Chambre des notaires du Québec. Pour choisir le traitement accéléré, la recherche doit être effectuée pour une personne décédée depuis plus de 20 jours.

Une fois le certificat de recherche reçu, si le résultat est positif, vous devrez entrer en contact avec le notaire ou l'avocat(e) pour obtenir la copie du testament ou du mandat.

Le Registre des testaments de la Chambre des notaires du Québec a été créé le 1er janvier 1961. Le Registre des mandats de la Chambre des notaires du Québec a été créé le 29 août 1991. Il nous est donc impossible de retracer des testaments ou mandats avant ces dates.

Le Registre des testaments du Barreau du Québec a été créé le 1er décembre 1979. Le Registre des mandats du Barreau du Québec a été créé le 29 août 1991. Il nous est donc impossible de retracer des testaments ou mandats avant ces dates.